



**Conseil communal du 23/11/21
Communiqué de presse**

Point 1. Approbation du procès-verbal de la séance commune Ville/CPAS du 25 octobre 2021 – Vote

Point 2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 25 octobre 2021 – Vote

Points 3 et 4. IMIO/IDETA – Approbation des ordres du jour des assemblées générales de décembre 2021 – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 23 novembre 2021 les points des ordres du jour des assemblées générales d'IMIO et de l'IDETA.

L'assemblée générale d'IMIO se tiendra le 07 décembre 2021 avec pour ordre du jour :

1. Présentation des nouveaux produits et services
2. Point sur le plan stratégique 2020-2022
3. Présentation du budget 2022 et approbation de la grille tarifaire 2022

L'assemblée générale d'IDETA se tiendra le 16 décembre 2021 avec pour ordre du jour :

1. Evaluation 2021 du Plan stratégique 2020-2022
2. Collaboration Perpetum – Création d'un SPV
3. Mise en œuvre de Wind2Trucks – Création d'un SPV
4. CENEO – Secteur VII - Création de Parts PE – Souscription par IDETA
5. DMG 2021 007 – Désignation de réviseurs pour IDETA et ses structures apparentées pour les exercices comptables 2022 à 2024 – Attribution de marché
6. Divers

Points 5 à 14. Fiscalité communale – Règlements-redevances et règlements-taxes – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 23 novembre 2021 l'ensemble des règlements relatifs aux taxes et redevances communales.

Pour la Ville de Soignies, la grande majorité des taxes et redevances restent inchangées. Comme la majorité PS-MR-Ecolo s'y était engagée, il n'y a pas d'augmentation de l'IPP (8%) et pas d'augmentation des centimes additionnels du précompte immobilier (2600). Autre bonne nouvelle, la taxe communale aux immondices reste, elle aussi, identique, avec toujours l'octroi d'un ou deux chèques de 10€ pour l'achat de sacs poubelles pour les ménages et les professions libérales.

Les seuls changements notables par rapport à 2021 concernent :

- La mise en place d'une redevance pour les permis de régularisation urbanistique afin d'éviter les abus et non respect des permis octroyés
- La mise en place d'une taxation pour certains nouveaux documents demandés dans le cadre du Brexit
- La modification des taxes sur les commerces de nuit
- L'augmentation de la taxe communale sur les mâts d'éoliennes destinées à la production industrielle d'électricité
- L'exonération de la taxe force motrice accordée pour les dix premiers kilowatts calculés sur l'ensemble des moteurs. Une bonne nouvelle pour les indépendants tels que les restaurateurs, les bouchers, les boulangers...
- L'augmentation de la 2^e et 3^e taxations pour immeubles inoccupés et/ou délabrés afin de lutter contre ce fléau. Une façon d'encourager davantage les propriétaires d'entretenir leurs biens et les occuper
- La mise en place d'une taxation pour les bars à chichas
- D'autres petites augmentations de la taxe sur les écrits publicitaires et les dépôts de mitrilles dans un but de protection environnementale

REGLEMENTS-REDEVANCES	Taux 2021	Taux 2022-2025
5. Demande de documents ou fourniture de renseignements relatifs à l'urbanisme et à l'environnement	Permis de régularisation	500€
6. Demande de documents administratifs	Titre de séjour valable 5 ans (Brexit) Titre de séjour valable 10 ans (Brexit) Permis de conduire international Demande de nationalité	5,30€ 23,90€ 9€ 20€

REGLEMENTS-TAXES	Taux appliqués en 2021	Taux envisagés pour les exercices 2022 à 2025 inclus
7. Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés – Coût-vérité	97,76%	100,01%
8. Collecte et traitement des déchets et assimilés – Exercice 2022	Ménage de 1 personne 125€ Ménage de 2-3 personnes 139€ Ménage de 4 personnes et + 164€ Secondes résidences 132€ Commerces, indépendants, industriels 132€	<i>Pas de changement</i> <i>Pas de changement</i> <i>Pas de changement</i> <i>Pas de changement</i> Les commerçants indépendants et industriels

	<p>Groupes de 10 personnes (homes) 132€ Ristournes sociales 40 et 65€ Familles monoparentales 65€</p>	<p>ayant un contrat privé de ramassage seront remboursés de la moitié de la taxe pour autant qu'ils recourent aux services d'une société privée pendant une année complète et qu'ils puissent produire le contrat conclu avec la firme de ramassage <i>Pas de changement</i> <i>Pas de changement</i> <i>Pas de changement</i></p>
9. Force motrice	<p>21,0709 € / kW</p> <p>Exonération de tout nouvel investissement acquis ou constitué à l'état neuf à partir du 01/01/2006.</p>	<p>Pas de changement, mais exonération de la taxe accordée pour les dix premiers kilowatts calculés sur l'ensemble des moteurs</p>
10. Commerces de nuit	<p>21,50 € / m²</p>	<p>25€/m²avec forfait maximum de 1.000€/an pour les surfaces inférieures à 50m²</p>
11. Immeubles inoccupés	<p>110 € / mètre courant lors de la 1^{ère} taxation 170 € / mètre courant lors de la 2^{ème} taxation 240 € / mètre courant à partir de la 3^{ème} taxation</p>	<p><i>Pas de changement</i> 270 €/ mètre courant lors de la 2e taxation 270 € / mètre courant à partir de la 3ème taxation</p>
12. Mâts d'éoliennes	<p>Puissance nominale de 1 jusque - de 2,5 mégawatts :12.500€</p>	<p>Puissance nominale - de 1 mégawatt : 0€ Puissance nominale de 1 jusque - de 2,5 mégawatts :14.000€ Puissance nominale de 2,5 jusque 5 mégawatts: 17.000€ Puissance nominale + de 5 mégawatts : 20.000€</p>
13. Ecrits publicitaires non adressés	<p>0,0143 € / exemplaire jusqu'à 10 g inclus</p>	<p>Indexation : → 0,0150 €</p>

	0,0381 € / exemplaire entre 10 et 40 g inclus 0,0574 € / exemplaire entre 40 et 225 g inclus 0,1027 € / exemplaire au-delà de 225 g 0,007 € / exemplaire pour les écrits de presse régionale gratuite	→ 0,0390 € → 0,585 € → 0,1050 € → 0,010€
14. Dépôts de mitrilles et de véhicules usagés	9,40 € / m ² et maximum 4.750 € / an / installation	10,50 € / m² et maximum 5.500€ / an / installation

Point 15. Budget 2022 – Zone de secours Hainaut Centre – Contribution de la Ville de Soignies – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies arrêtera ce mardi 23 novembre 2021 le montant de 962.668€ ce qui représente sa contribution dans le budget de la Zone de secours pour 2022.

Cette somme représente une augmentation de 4% (soit 37.814€) par rapport à 2021.

Point 16. Budget 2022 – Zone de police de la Haute Senne – Contribution de la Ville de Soignies – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 23 novembre 2021 le montant de 2.999.224€ ce qui représente sa contribution dans le budget de la Zone de police pour 2022.

Ce budget représente une augmentation de 2% (soit 58.808€) par rapport à 2021. Une augmentation identique à l'année dernière.

Le montant global du budget de la Zone de police pris en charge par les 4 communes qui la composent (Braine-le-Comte, Ecaussinnes, Le Roeulx, Soignies) est de 7.261.605€.

Point 17. ASBL Rugby Club – Avance de trésorerie supplémentaire – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 23 novembre 2021 une avance de trésorerie supplémentaire pour le Rugby club Soignies d'un montant de 415.000€.

Cette avance est sollicitée en attente du versement de la deuxième tranche de 25 % de l'investissement travaux auprès d'Infrasport - Région Wallonne dans le cadre du projet WAO.

Il s'agit bien d'une avance que le club remboursera après avoir obtenu cette deuxième tranche, les délais nécessaires à la Région pour effectuer les versements étant plus longs que les délais d'échéance de paiement des factures.

Point 18. Budget communal 2022 – Octroi de subsides aux sociétés – Approbation – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 23 novembre 2021 l'octroi d'une série de subsides à des asbl, associations et structures locales pour un montant total de 681.954, soit plus de 100.000€ par rapport à l'année 2021 (548.000€).

Cette augmentation s'explique par l'octroi de nouveaux subsides, c'est le cas par exemple des fanfares qui vont désormais bénéficier de 1.000€, ou encore de la confrérie et la procession Saint-Vincent qui ont reçu un subside plus important pour l'anniversaire de la Pentecôte, mais qui s'explique surtout par l'octroi des chèques activités annuellement aux enfants de 4 à 18 ans, pour plus de 90.000€ afin de répondre à l'impact financier qu'a causé la crise sanitaire sur les mouvements de jeunesse ainsi que sur le secteur associatif proposant des activités aux jeunes en général;

Ces subsides sont, pour la plupart, récurrents et sont de trois ordres :

- **moins de 2.500€** : à des structures telles que des associations locales ou régionales d'éleveurs, la Chantrerie, le Comité du cortège historique Saint-Martin, les fanfares, les Associations Patriotiques Réunies de l'Entité de Soignies, la CCAMV, les consultations nourrissons, etc.
- **entre 2.500 et 25.000€** : à l'asbl FRCE, la Communauté urbaine du Centre, le Comité communal des Fêtes, le taxi social, l'Agence Immobilière Sociale, le secteur humanitaire local, les organisations de jeunesse, etc.
- **plus de 25.000€** : aux clubs sportifs ou encore à des structures communales telles que l'ADL, l'Office du Tourisme et le Centre culturel.

En fonction du montant octroyé, une série de justificatifs de plus en plus précis sont exigés en contrepartie.

Points 19 à 33. Fabriques d'églises – MB1 2021 – Budget 2022 – Approbation – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 23 novembre 2021 d'une part, les premières modifications du budget 2021 et d'autre part, les budgets 2022 de toutes les fabriques d'églises situées sur son territoire. Ces budgets sont à l'équilibre et ne présentent pas de difficulté. Au total, le budget 2022 s'élève à 478.424€.

Fabriques Eglises	MB1 2021	Budget 2022
Saint-Vincent (Soignies)	231.437 €	209.591 €
Immaculée Conception (Soignies)	41.932 €	42.112 €

Ste-Radegonde (Louvignies)	/	19.162 €
Saint-Vierge (Chée-NDL)	24.926 €	23.100 €
Saint-Pierre (Thieusies)	/	18.841 €
Notre Dame (Casteau)	48.419€	38.418 €
Saint-Martin (Naast)	40.062 €	43.801 €
Saint-Martin (Horrues)	/	40.020 €
Sacré Cœur (Neufvilles)	/	17.455 €
Saint-Nicolas (Neufvilles)	/	25.924 €

Point 34. Régie foncière – Budget 2022 – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies arrêtera le Budget 2022 de la Régie foncière. Ce budget est à l'équilibre et ne présente pas de difficulté.

	Ordinaire
<u>Trésorerie au 02/11/2021 :</u>	332.982,50€
RECETTES	9.816,88 €
DEPENSES	64.861,68€
<u>Solde de trésorerie :</u>	
POSITIF au 31/12/2022	277.937,70€

Point 35. Convention de trésorerie Ville/CPAS – Prise en charge de la prime de responsabilisation du CHR pour l'année 2022 – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 23 novembre 2021 la convention de trésorerie entre la Ville et le CPAS pour la prise en charge de la prime de responsabilisation du CHR pour l'année 2022.

Via cette convention, la Ville de Soignies s'engage à mettre à disposition du CPAS un prêt de trésorerie de 545.835,20 € pour couvrir les coûts relatifs à la prise en charge par le CPAS de la prime de responsabilisation du CHR pour l'année 2022.

Il s'agit d'une situation exceptionnelle que connaissent également d'autres villes.

Pour rappel, en 2021, la Ville de Soignies avait pris entièrement à sa charge le paiement de la prime de responsabilisation du CHR à la place du CPAS.

Ce soutien financier octroyé par la Ville de Soignies permet d'éviter au CPAS une rupture budgétaire inévitable et jugée trop rapide face aux interventions des autres niveaux de pouvoirs.

La mise à disposition de ce montant se fait sans intérêts et sera remboursable à la Ville à partir de 2023 par le biais de 20 annuités de 27.291,76 €.

La dernière échéance est prévue en 2042, la dernière année projetée pour le paiement de cette prime.

Point 36. CPAS – Tutelle administrative – Modifications budgétaires n°2 ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2021 – Vote

Dans le cadre de la tutelle administrative qu'il exerce sur le CPAS, le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 23 novembre 2021 les modifications budgétaires n°2 ordinaire et extraordinaire du CPAS

	Recettes	Dépenses
MB2 2021 - ordinaire	26.718.162 €	26.718.162 €
MB2 2021 - extraordinaire	422.294 €	422.294 €

Point 37. CPAS – Tutelle administrative – Budget 2022 - Vote

Dans le cadre de la tutelle administrative qu'il exerce sur le CPAS, le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 23 novembre 2021 le budget initial ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2022 du CPAS. Ce budget est à l'équilibre et ne présente pas de difficulté, toutes les pièces annexes ayant été fournies.

	Recettes	Dépenses
Budget ordinaire 2022	27.386.065€	27.386.065€
Budget extraordinaire 2022	1.844.500€	1.844.500€

L'intervention communale est d'un montant de 6.231.347€ pour l'exercice 2022, ce qui représente une augmentation de près de 100.000€ par rapport à 2021.

Point 38. Budgets ordinaire et extraordinaire – Exercice 2022 – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 23 novembre 2021 les budgets ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2022. Ce budget est positif, avec un boni à l'exercice propre de 473.780€ et un boni cumulé de 4.181.070€. Les autorités veulent poursuivre une gestion saine et rigoureuse des finances publiques, avec la volonté de continuer à faire de Soignies une ville agréable à vivre, dynamique et qui ne laisse personne au bord du chemin.

Service ordinaire

Pour les recettes : 35,9 millions €

Rappelons avant tout que tant les additionnels à l'IPP (8%) qu'au précompte immobilier (2.600) restent **inchangés**. Seules quelques taxes ou redevances sont adaptées (cfr supra).

- Les **recettes de prestations** pour l'exercice 2022 sont d'**1.135.368€**. Cela représente un peu plus de 3% des recettes de la commune. On y retrouve par exemple :
 - 15.000€ de contribution des locataires du Retail Park
 - 6.650€ pour la location de l'appartement à la maternité commerciale
 - 50.000€ de rentrées en prévision d'une réouverture de la piscine en octobre 2022
 - ...
- Les **recettes de transfert** pour l'exercice 2022 sont de **33.307.238€**. Cela représente près de 93% des recettes de la commune.

La Ville peut se réjouir de quelques bonnes nouvelles au niveau des estimations de rentrées financières :

- augmentation de la dotation wallonne du Fonds des communes : +282.284€
- augmentation des recettes liées au précompte immobilier : +190.344€
- augmentation des recettes liées à l'IPP : +185.975€
- en attente d'un retour positif pour l'obtention d'un subside pour l'espace de coworking : 13.000€

- Les **recettes de dette** pour l'exercice 2022 sont d'**1.040.716€**
- Les **recettes de prélèvements** pour l'exercice 2022 sont de **390.489€**. On y retrouve par exemple :
 - 180.000€ pour la reprise de la provision Covid afin de prendre en charge la perte d'IPP
 - 110.489€ pour l'utilisation de la provision pour chèques-repas

Pour les dépenses : 35,4 millions €

En matière de dépenses, la volonté de la Ville est toujours d'économiser partout où c'est possible pour concentrer les dépenses là où elles sont le plus utiles aux habitants.

- Au niveau du **personnel** : les dépenses pour l'exercice 2022 sont de **13.961.315€** et augmentent donc d'un peu moins de 500.000€. On peut se réjouir : « la masse salariale est maintenue ». La politique de nominations statutaires « 1 départ = 1 remplacement » restera d'application et trois recrutements d'employés et ouvriers sont prévus pour faire face à l'augmentation de la charge de travail des agents communaux.
- Les **dépenses de fonctionnement** pour l'exercice 2022 sont de **5.837.223€** et restent stables (+59.921€). Cette légère augmentation est en partie due à la hausse des coûts du carburant et à l'organisation de festivités qui reprennent petit à petit.
- Les **dépenses de transferts** pour l'exercice 2022 sont de **12.053.549€** et sont donc en diminution par rapport à 2021 (-293.038€). Cela s'explique principalement par la baisse de la dotation à la zone de secours étant donné que la Province prend, en 2022, en charge 40%. La Ville continue par ailleurs d'apporter son soutien dans divers secteurs en octroyant par exemple des subsides au Comité de la Pentecôte, à la Confrérie, aux fanfares, au secteur humanitaire local, au taxi social, à l'Envol... mais aussi via la

création du chèque activités afin de stimuler les jeunes à reprendre une activité.

- Les **dépenses de dette** pour l'exercice 2022 sont de **3.447.944€** ce qui représente une diminution de 62.822€.

Notons également qu'un prélèvement de 100.000€ a été réalisé pour alimenter la provision créée en 2021 pour des travaux d'assainissement suite aux inondations que nous avons malheureusement connues lors de cet été 2021. Cette provision sera donc désormais de 200.000€.

Service extraordinaire

- Des **investissements** (au budget extraordinaire) pour plus de **6 millions d'euros**

Parmi les projets prévus en 2022, on retrouve entre autres :

- La préparation de l'extension du Parc Pater et de l'aménagement de la Motte du manant (200.000€)
- Aménagement des Maisons de villages et leurs abords (Casteau, Horrues), la rénovation du Modern (166.247€)
- Le soutien aux commerces du Centre-ville, notamment pour éviter les cellules vides (400.000€)
- Prise en charge de mesures de sécurité ainsi que l'étude et l'installation de caméras de surveillance supplémentaires (130.000€)
- Des travaux de voiries, d'égouttage et d'assainissement : rue du Pontin, Square de Savoye, esplanade du petit Granit, chemin des Aulnées... (2.800.000€)
- La rénovation de bâtiments scolaires (378.000€)
- Investissements en faveur du sport et de la jeunesse : nouvelle salle omnisport à Naast, aménagement d'une aire de jeux à Horrues, achat de matériel pour les mouvements de jeunesse... (957.500€)
- L'acquisition d'une caméra mobile pour contrer les incivilités (15.000€)
- Les 100.000€ dédiés chaque année à l'amélioration de la sécurité routière
- Etc.

En conclusion, ce budget 2022 est fidèle aux engagements pris par le Collège en début de mandature.

En effet, aucune augmentation de l'IPP, du précompte immobilier et de la taxe immondices n'est à constater et les trois priorités fixées en début de mandatures restent la cible des investissements, à savoir :

1. Maintenir un cadre de vie agréable :

- entretien des voiries
- fleurissement de la Ville et des villages
- mise en place du Plan communal de développement de la Nature
- entretien de notre patrimoine

2. Dynamiser la Ville, à la fois sur le plan festif et économique:

- festivités de fin d'année et illuminations
- soirée des Mérites Sonégiens
- participation à la Foire de Libramont
- soutien aux clubs sportifs et aux mouvements de jeunesse
- revitalisation de l'espace public, soutien des événements commerciaux tels que braderie, déstockage, synergies Centre-ville / les Archers
- soutien à l'Agence de Développement Local
- etc.

3. rester une ville inclusive, qui ne laisse personne au bord du chemin

- engagement d'un éducateur de rue supplémentaire
- augmentation de la dotation du CPAS d'un peu plus de 100.000€ (au total, + de 6.000.000€)
- soutien à l'associatif local
- etc.

Toutefois, suite à la crise sanitaire, certains projets ont été réajustés afin de pouvoir répondre aux demandes et besoins qui se sont fait ressentir au cours des deux dernières années.

C'est dans cette optique, par exemple, que l'extension du Parc Pater et l'aménagement de la Motte du Manant ont été pensés, afin de donner accès à plus d'espaces verts, que la force motrice a été diminuée pour soutenir le développement économique...

D'autres mesures prises pendant la crise ont mis en avant d'autres besoins et seront donc maintenues dans les trois prochaines années. C'est le cas, par exemple, du chèque activité, qui pourrait bien être octroyé dès la naissance, ou encore la mise en place de plateforme et groupe de travail axés particulièrement sur la solidarité et le vivre-ensemble.

La sécurité sur l'entité reste aussi plus que jamais au cœur des priorités de la majorité PS-MR-Ecolo.

Enfin, au niveau du personnel, le collège se réjouit de pouvoir maintenir la masse salariale, ainsi que les promotions et nominations.

Point 39. ADL-Soignies – Plan d'entreprise 2022 – Approbation – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 23 novembre 2021 le Plan d'entreprise 2022 de l'ADL.

Ce plan d'entreprise 2022 a été établi sur base du plan stratégique de l'ADL tel que définitivement validé par la Région wallonne le 24 juin 2021.

Il reprend, en toute logique, l'ensemble des mesures de ce plan inscrites au niveau du court terme, mais aussi à moyen et long termes dont certaines actions seront déjà initiées courant 2022, à savoir :

- L'accompagnement des commerçants dans l'adaptation de leur offre par rapport à la demande
- Le développement d'une plateforme web interactive regroupant toutes les informations utiles pour les commerces et les entreprises
- L'extension du principe de la maternité commerciale
- Le développement optimal du salon des créateurs « Soignies Design » et l'accroissement de sa renommée dans le secteur (édition 2023)
- La mise en place d'un cadre pour les enseignes, les façades, le mobilier des terrasses
- La mise en place d'un accompagnement des commerçants par le monde du design pour leur conférer une identité attractive
- Le lancement de nouvelles activités maraîchères ou d'élevage
- La création d'un hall relais agricole
- La mise en place de pop-up stores
- ...

Point 40. Créashop Plus – Règlement – Amendement n°1 – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 23 novembre 2021 l'amendement n°1 du règlement Créashop Plus.

L'amendement concerne l'élargissement du périmètre défini dans le règlement.

En effet, cette prime a très vite rencontré un franc succès.

Aujourd'hui, cinq commerces ont d'ores et déjà pu obtenir cette prime dans le périmètre, et ainsi atteindre les objectifs visés par la prime, à savoir lutter contre la désertification du périmètre prioritaire et remplir des cellules vides.

Mais la prime CREASHOP Plus a permis d'inspirer d'autres porteurs de projet, non éligibles à la prime (franchisés, commerces de services, etc.), qui ont décidé de venir également s'installer en centre-ville.

Les cellules vides se font donc de plus en plus rares dans les rues visées par le présent périmètre d'action.

Le jury ne pouvant accorder de dérogation sur le périmètre d'implantation, il a donc été envisagé d'introduire une demande d'élargissement de celui-ci, à d'autres rues du centre-ville, auprès des services compétents de la Région Wallonne.

Le retour étant favorable, un amendement est proposé au règlement afin d'ajouter les rues suivantes (rue Ferrer, rue Chanoine Scarmure et rue de la Station dans son intégralité, y compris le Square Jules Bordet et le site de la gare SNCB) au périmètre existant :

- La rue Léon Hachez
- La Grand Place
- La Place du Millénaire
- la rue du Lombard
- La Place Verte
- La Place Van Zeeland
- La rue des Orphelins
- La rue de Mons
- La rue des Martyrs de Soltau
- La rue de la Régence
- Une partie de la rue de la Station

Point 41. Marchés publics – Marché de services – PIC 2019-2021 – Sécurisation, réfection de voiries et égouttage de la rue de Pontin à Horrues – Désignation d'IDEA comme auteur de projet et surveillant des travaux pour la partie relative à l'égouttage – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 23 novembre 2021 la désignation d'IDEA comme auteur de projet et surveillant des travaux pour la partie relative à l'égouttage à la rue du Pontin à Horrues.

Le marché porte sur la désignation d'IDEA dans le cadre de la relation « in house » pour les prestations d'auteur de projet et de surveillance des travaux pour le dossier d'aménagement de la rue du Pontin à Horrues.

Le montant estimé des honoraires pour la surveillance des travaux est de **18.648€ TVAC.**

Le montant estimé des honoraires pour la mission d'auteur de projet est de **36.626€ TVAC.**

Le crédit est d'ores et déjà inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021 et sera financé sur emprunt et fonds propres.

Point 42. Marchés publics – Royal Soignies Sports : Renouvellement des vestiaires et aménagement d'un terrain de football herbe en synthétique – Rugby Club Soignies : Transformation d'un synthétique football en synthétique rugby – Approbation des conditions et du mode de passation – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 23 novembre 2021 les conditions et le mode de passation pour le renouvellement des vestiaires et l'aménagement d'un terrain de football herbe en synthétique au Royal Soignies Sports, ainsi que pour la transformation d'un synthétique football en synthétique rugby au Rugby Club Soignies.

Le marché se divise en trois parties :

Partie 1 : Aménagement d'un terrain de football herbe en synthétique avec nouveaux mâts et nouvel éclairage, chemin d'accès, main-courante

Partie 2 : Remplacement d'une carpe synthétique foot en synthétique rugby et nouveaux projecteurs

Partie 3 : Renouvellement des vestiaires

Le montant estimé pour les parties 1 et 2 est de **1.539.231€ TVAC.**

Le montant estimé pour la partie 3 est de **685.160€ TVAC.**

Un subside de 100.000€ sera octroyé par la Province de Hainaut et le dossier est rentré auprès d'Infrasport afin d'obtenir un subside supplémentaire et plus conséquent.

Le crédit est d'ores et déjà inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, mais sera adapté en modification budgétaire en fonction des subsides obtenus.

Le financement se fera donc sur emprunt et subsides.

Le marché sera lancé par procédure ouverte.

Point 43. Aides à la promotion de l'emploi (APE) : Prolongation de la cession de subside de Soignies vers la zone de police de la Haute Senne – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 23 novembre 2021 la cession de la subvention APE du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 inclus et marquera son accord sur le texte de convention à établir avec la zone de police.

Point 44. Enseignement fondamental – Capital-périodes année scolaire 2021-2022 – Complément de périodes destiné à l'encadrement spécifique en P1 et P2 – CC du 21.10.2021 – Décision – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 23 novembre 2021 le complément de périodes destiné à l'encadrement spécifique en 1^{re} et 2^e années primaires des écoles communales.

Concrètement, ce complément permet aux écoles primaires d'organiser de la remédiation pour les élèves de 1^{ère} et 2^{ème} primaires ayant des difficultés, ou encore d'organiser certains cours devant des groupes réduits pour permettre un accompagnement personnalisé des élèves.

Pour cette année scolaire, 4 écoles communales primaires de l'entité (Naast, Soignies, Thieusies et Casteau-Neufvilles-Chaussée, soit 6 implantations) recevront en tout 36 périodes.

Il y a ici une diminution de 3 périodes par rapport à l'année passée, pour l'école de la Régence.

Point 45. Enseignement fondamental – Niveau maternel – Année scolaire 2021-2022 – Fixation de l'encadrement – Décision – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies fixera ce mardi 23 novembre 2021 l'encadrement maternel pour l'année scolaire 2021-2022 à 21 équivalents temps plein (ETP).

Il s'agit là d'un statut quo par rapport à l'année scolaire 2020-2021.

Point 46. Programme Stratégique Transversal – Evaluation à mi-mandature – Prise d'acte

Le Conseil communal de la Ville de Soignies prendra connaissance ce mardi 23 novembre 2021 de l'évaluation à mi-mandature du Programme Stratégique Transversal de la Ville de Soignies.

Cela fait trois ans déjà que la Ville de Soignies a établi son PST en se fixant 13 objectifs stratégiques, 44 objectifs opérationnels et 268 actions concrètes concrètes pour Soignies et ses villages.

À mi-mandature, 68 actions ont pu aboutir, alors que 150 sont en cours de réalisation.

Il reste donc encore 43 projets à initier puisque 7 actions ont été supprimées suite à des changements de cap, des doublons...

Un résultat d'autant plus satisfaisant que la crise sanitaire que nous traversons depuis bientôt deux ans à tout bouleversé sur son passage.

Mais comme l'a dit le Prix Nobel de la paix , Desmond Tutu : « Une période de crise n'est pas seulement une période d'anxiété et d'inquiétude. Elle donne chance, une occasion, de bien choisir ou de mal choisir ». C'est dans cet esprit que la Ville de Soignies entend rebondir et mener à bien les projets restant d'ici la fin de mandature et ce, toujours avec le même objectif : améliorer le quotidien des Sonégien.ne.s.

Un objectif possible grâce au travail sans relâche des agents de l'administration communal

Parmi les actions déjà réalisées, et pour lesquelles le collège tient a remercier chaleureusement l'ensemble de l'administration, il y a par exemple :

- Au niveau de **l'économie et l'emploi** : la mise en place d'incitants (créashop, prime loyer, prime à l'installation), le développement du Coworking, l'aménagement de l'ancienne partie du zoning, un vaste plan de relance de plus d'1.500.000€ suite à la crise...
- Au niveau de **la ruralité** : la création d'un label « Des Prairies aux papilles », l'aménagement de nouvelles maisons de Village (Chaussée, Casteau, Horrués), la mise en valeur du patrimoine rural...

- Au niveau de **la propreté** : l'ouverture d'un nouveau recyparc, le lancement d'un Plan Local de Propreté, la présence d'éco-cantonniers dans les villages, l'installation de nouvelles poubelles dans l'espace public...
- Au niveau de **l'environnement** : l'élaboration d'un Plan Communal de Développement de la Nature, la gestion différenciée des espaces verts, la mise en œuvre d'une Zone d'Immersion Temporaire, l'étude hydrologique pour Neufvilles et Thieusies...
- Au niveau de **l'aménagement du territoire et cadre de vie** : la rénovation de plus de 33.000m² de voiries à Soignies et dans les villages, le lancement d'un projet de rénovation urbaine, le maintien des charges d'urbanisme, le réaménagement du parvis de la Collégiale, l'intensification du fleurissement urbain, la création d'un espace de rencontre « Novavilla » à Neufvilles, la création d'une aire de jeux à Naast, d'un Street Workout à Soignies...
- Au niveau du **développement durable** : l'octroi de prêt à 0% pour des travaux de rénovation et économiseur d'énergie, la construction d'une île photovoltaïque, le renouvellement progressif de la flotte automobile en CNG et électrique...
- Au niveau de **l'administration et de la participation citoyenne** : la mise en place d'un guichet électronique, la présence accrue de la Ville sur les réseaux sociaux, la publication de l'ensemble des mandats attribués par la Ville ainsi que l'ensemble des subsides octroyés, l'organisation de rencontres participatives dans le cadre de grands projets initiés par la Ville, la mise en place d'une campagne de budget participatif...
- Au niveau de la **cohésion sociale** : l'organisation d'activités dans le but de lutter contre l'isolement des seniors, l'organisation de l'opération « été solidaire, je suis partenaire », le soutien au dépannage alimentaire, les multiples collaborations avec le CHR de la Haute Senne (centre de testing, signalisation des parkings...), l'organisation d'un service administratif à domicile, l'adhésion à la plateforme de volontariat « Give a day », le soutien au service taxi social « RapIdess », la création d'un groupe de travail dans le cadre de la Convention d'Istanbul, la mise en œuvre du Plan de Cohésion Sociale, mais aussi pendant la crise sanitaire : la distribution en porte-à-porte de 2 masques/par personne pendant le 1^{er} confinement, la mise en place de la plateforme soigniessolidaire.be, l'ouverture d'un Call Center, l'organisation de transport vers le centre de vaccination...

- Au niveau de la **jeunesse et de l'enseignement** : la réalisation d'un plan de pilotage pour chaque établissement, le développement de méthodes alternatives visant l'intégration de chaque enfant, l'organisation d'un enseignement artistique pour tous et gratuit pour les moins de 12 ans, la mise en place d'un conseil des enfants et d'un conseil consultatif de la jeunesse, l'organisation d'une journée sportive interscolaire, le soutien aux mouvements de jeunesse, la création d'une aire de jeux supplémentaire à Neufvilles, à Naast, à Soignies.
- Au niveau du **sport** : la rénovation de la piscine communale, la construction d'une nouvelle salle de sport à Horrues, la rénovation du terrain de football et la création d'un demi terrain synthétique à Casteau, le soutien au Rugby Club Soignies dans la rénovation de ses infrastructures, l'installation d'un skate parc, la rénovation des installations sportives du parc Pater, la distribution d'un chèque activité de 20€ pour tout enfant de 4 à 18 ans...
- Au niveau de la **mobilité** : la mise à jour du Plan communal de Mobilité, la mise en place d'un plan global de sécurité routière et de lutte contre les excès de vitesse, l'investissement annuel de 100.000€ pour améliorer la sécurité routière, la sécurisation des abords des écoles de l'entité, la mise en place d'une rue scolaire, la mise en place d'un nouveau plan de circulation dans le quartier des Carrières, la création de liaisons cyclo-piétonnes, l'obtention d'un subside de 750.000€ pour la réalisation d'aménagements cyclables...
- Au niveau de la **sécurité** : la mise en œuvre d'un Plan Général d'Urgence et d'Intervention, la poursuite d'un travail pluridisciplinaire avec les services sociaux, police..., la mise en place d'une plateforme d'échange avec les directions des établissements d'enseignement secondaire, l'étude pour l'installation de caméras supplémentaires, la collaboration pour la construction d'une nouvelle caserne pour Braine-le-Comte et Soignies...
- Au niveau de **la culture et des fêtes** : la mise à disposition intensive des locaux communaux pour les associations, le développement d'activités culturelles alternatives dans le cadre de la crise sanitaire, l'organisation de « Soignies-les-Bains »...
- Au niveau du **tourisme et du patrimoine** : la création d'itinéraires touristiques, la création d'une offre « Soignies en amoureux », le réaménagement de l'Office communal du Tourisme, l'organisation de nombreuses balades guidées, le projet de rénovation du Mordern, la rénovation de la Maison des Archers...

Voici un bel aperçu de quelques actions qui ont été réalisées ou initiées au cours de ces trois premières années, pour le volet externe. De beaux projets avec une attention particulière sur l'équité des investissements entre Soignies et ses Villages.

Pour rappel, pour chaque euro investi à Soignies, 1 euro est investi dans les villages.

Quant au volet interne, les actions initiées visent à assurer le bien-être des agents via la mise en place du télétravail structurel, l'attribution de chèques repas, l'organisation de team buildings... par exemple, mais aussi à rapprocher l'administration et ses agents du citoyen. La communication au citoyen via les réseaux sociaux a été intensifiée, l'accueil à l'Hôtel de Ville et à Mécaville a été optimisé, les courriers et les dossiers sont de plus en plus numérisés, un e-guichet a été créé, des réunions communes Ville/CPAS sont régulièrement organisées...

Point 47. Boucle du Hainaut – Etat de la situation - Information

Le Conseil communal de la Ville de Soignies prendra connaissance ce mardi 23 novembre 2021 des dernières actualités concernant la boucle du Hainaut.

- Le vendredi 29 octobre 2021 : l'asbl REVOLHT présentait à Elia son alternative à la Boucle du Hainaut. Une option en courant continu et enfouie qui mérite d'être étudiée selon Elia.
- Le mardi 09 novembre 2021 : Le ministre Willy Borsus faisait part d'un certain nombre de conclusions synthétiques du "rapport Bekolo" bien qu'il ne soit pas encore prêt à être diffusé. Les conclusions de celui-ci rejoindraient l'étude faite par Jin Daï et les choix défendus par Elia. Le ministre n'écarte toutefois pas l'alternative citoyenne.

Point 48. Réponses aux questions des Conseillers communaux

Point 49. Communications

Points 81. Association Centre Intercommunal de Santé du Coeur du Hainaut – Désignation de 5 délégués à l'Assemblée générale et proposition de deux candidats administrateurs – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 23 novembre 2021 la désignation de 5 délégués à l'Assemblée générale en respectant la clé d'Hondt (3 PS - 1 MR - 1 ENSEMBLE) et de proposer deux candidats administrateurs.

Points 82 à 86. IGRETEC/ORES ASSETS/CENEO/HYGEA/IDEA – Approbation des ordres du jour des assemblées générales de décembre 2021 – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 23 novembre 2021 les points des ordres du jour des assemblées générales d'IMIO et de l'IDETA.

L'assemblée générale d'IGRETEC se tiendra le 16 décembre 2021 avec pour ordre du jour :

1. Affiliations/Administrateurs
2. Deuxième évaluation du Plan stratégique 2020-2022
3. IN HOUSE : fiches de tarification

L'assemblée générale d'Ores Assets se tiendra le 16 décembre 2021 avec pour ordre du jour :

1. Approbation du Règlement d'ordre intérieur de l'Assemblée générale
2. Plan stratégique - Evaluation annuelle

L'assemblée générale de CENEO se tiendra le 17 décembre 2021 avec pour ordre du jour :

1. Deuxième évaluation annuelle du Plan stratégique 2020-2022
2. Prise de participation en SIBIOM
3. Prise de participation en W³ Energy
4. Prise de participation dans un partenariat avec ENERDEAL
5. Nominations statutaires

L'assemblée générale d'HYGEA se tiendra le 21 décembre 2021 avec pour ordre du jour :

1. Plan stratégique HYGEA 2020-2022 - Evaluation 2021 – Approbation

L'assemblée générale d'IDEA se tiendra le 21 décembre 2021 avec pour ordre du jour :

1. Plan stratégique IDEA 2020-2022 - Evaluation 2021 – Approbation

Point 87. – Fiscalité communale – Règlements-taxes sur les bars à chichas, pipes à eau et assimilés – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 23 novembre 2021 le règlement relatif à la taxe sur les bars à chichas, pipe à eau et assimilés.

Cette taxe s'élève à 25 euros le m² de surface commerciale nette avec un montant maximum total de 3.350 euros par an et par établissement. Un forfait de 1.000 euros par an est fixé pour les établissements dont la surface est inférieure à 50 m².

La taxe est indivisible et est due pour toute l'année, quelle que soit la période pendant laquelle l'établissement a été exploité.